



Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron 82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 15 mars 2022

Compte-rendu du Conseil Communautaire du mardi 15 mars 2022.

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 8 février de l'an deux mille vingt-deux, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint Antonin Noble Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 8 mars 2022

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 33

Présents : Mesdames CAZET-DANNE, DAVID, LAFON, RAMES, WEBER ;

Messieurs BENAVENT, BESSEDE, BONSANG, BOUZILLARD, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DESMEDT, DONNADIEU, EMERIAU, FERAL, FERTE, FRAUCIEL, GALLAND, HEBRARD, MARTY, RAITIERE, ROMANO, TABARLY, VIROLLE, VIRON.

Absents : Monsieur FLORENS a donné procuration à Monsieur TABARLY ; Monsieur GAUTIER a donné procuration à Monsieur GALLAND ; Monsieur ICHES a donné procuration à Monsieur BESSEDE ; Monsieur PAGES a donné procuration à Madame DAVID ; Monsieur SERVIERES a donné procuration à Monsieur COUSI ; Monsieur REGOURD a donné procuration à Monsieur CROS ; Madame MIRAMOND sont excusée.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

Désignation du ou de la secrétaire de séance

1. Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 08/02/2022
2. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
3. **BUDGET** :
 - 3.1. Comptes administratifs 2021 :
 - Vote des CA2021 : Budget Général
 - Vote des CA2021 : Budget annexe GEMAPI
 - Vote des CA2021 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal
 - Vote des CA2021 : Budget annexe Locations Développement Economique
 - Vote des CA2021 : Budget annexe ZA Pech de Rondols
 - Vote des CA2021 : Budget annexe Assainissement
 - Vote des CA2021 : Budget annexe Eau potable
 - 3.2. Comptes de gestion 2021 :
 - Vote des Comptes de gestion 2021 : Budget Général
 - Vote des Comptes de gestion 2021 : Budget annexe GEMAPI
 - Vote des Comptes de gestion 2021 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal
 - Vote des Comptes de gestion 2021 : Budget annexe Locations Développement Economique
 - Vote des Comptes de gestion 2021 : Budget annexe ZA Pech de Rondols
 - Vote des Comptes de gestion 2021 : Budget annexe Assainissement
 - Vote des Comptes de gestion 2021 : Budget annexe Eau potable
 - 3.3. Affectation de résultats
4. OTI - Définition du plan de financement (GSO) pour l'animation de la destination Bastides et Gorges de l'Aveyron 2022.
5. TIERS LIEU
 - 5.1. TIERS LIEU - Attribution des marchés publics de travaux pour l'aménagement d'un hangar en tiers-lieu ZA le chirou 82 160 caylus (lots n°3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 9 ; 10 ; 12.)



- 5.2. TIERS LIEU - Réalisation d'une mission d'accompagnement par un bureau d'études structure (REPORTEE).
- 5.3. TIERS LIEU - ADEFPAT – Accompagnement du projet de Tiers Lieu
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. RH – SERVICES TECHNIQUES (OM - CHEMINS)- Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activités saisonnières
 - 6.2. RH – EXPLOITATION DU SITE TOURISTIQUES DE LA GROTTTE DU BOSC : Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activités saisonnières
 - 6.3. RH - Mise à jour du règlement intérieur « hygiène et sécurité » de la CC QRGA (suite au Comité Technique du 07 mars 2022) (REPORTEE).
 - 6.4. RH - OM – Création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC). (modifie la délibération n°2022_2447) (ANNULEE)
7. PETITE ENFANCE – Convention partenariale d'Objectifs et de Moyens avec la micro crèche associative A Petits Pas de Parisot.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 08/02/2022

Monsieur le Président indique que le procès-verbal a été rédigé comme habituellement et qu'il a été transmis aux intervenants pour relecture et validation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le compte-rendu du conseil communautaire du 8 février 2022.

2 – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Président indique avoir procédé à la modification des tarifs du Fablab. Il précise que l'arrêté en question a été transmis aux membres du conseil en amont de la réunion, avec l'ensemble des pièces (document d'appui et annexes).

3 – BUDGET

3.1 – Comptes administratifs 2021

3.1.1 – Comptes administratifs 2021- Budget Général

Ref. 2022_2460

Objet : CA - Budget Général – Approbation du Compte Administratif 2021.

Réunis sous la présidence de M. Jean-Pierre BENAVENT, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget général de l'exercice 2021, dressé par M. Gilles BONSANG, Président, qui s'est retiré au moment du vote.



Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget général 2021 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget général de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget général 2021, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses	5 754 676,51€
Recettes	6 405 378,92 €
Soit un excédent de	650 702,41 €

En section d'investissement :

Dépenses	887 877,95 €
Recettes	1 682 987,33 €
Solde exécution	795 109,38 €
Reste à réaliser Dépenses	588 600,00 €
Reste à réaliser Recettes	864 048,00 €
Soit un excédent de	1 070 557,38 €

Sur le compte administratif, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents

3.1.2 – Comptes administratifs 2021 - Budget Annexe « GEMAPI »

Ref. 2022_2481

Objet : CA - Budget Annexe « GEMAPI » - Approbation du Compte Administratif 2021.

Réunis sous la présidence de M. Jean-Pierre BENAVENT, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget GEMAPI de l'exercice 2021, dressé par M. Gilles BONSANG, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :



- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « GEMAPI » 2021 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif GEMAPI 2021, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses :	264 373,01 €
Recettes :	316 550,53 €
Soit un excédent de	52 177,52 €

En section d'investissement :

Dépenses	102 525,03 €
Recettes	114 315,35 €
Solde exécution	11 790,32 €
Reste à réaliser Dépenses	0,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	11 790,32 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI , figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

3.1.3 – Comptes administratifs 2021 - Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal »

Ref. 2022_2482

Objet : CA - Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal » - Approbation du Compte Administratif 2021.

Réunis sous la présidence de M. Jean-Pierre BENAVENT, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal de l'exercice 2021, dressé par M. Gilles BONSANG, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.



Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal» 2021 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif Office de Tourisme Intercommunal 2021, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses :	320 774,69 €
Recettes :	357 272,62 €
Soit un excédent de	36 497,93 €

En section d'investissement :

Dépenses	7 724,04 €
Recettes	10 558,76 €
Solde exécution	2 834,72 €
Reste à réaliser Dépenses	900,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	1 934,72 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal , figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

3.1.4 – Comptes administratifs 2021 - Budget Annexe « Locations Développement Economique »

Ref. 2022_2463

Objet : CA - Budget Annexe « Locations Développement Economique » - Approbation du Compte Administratif 2021.

Réunis sous la présidence de M. Jean-Pierre BENAVENT, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Locations Développement Economique de l'exercice 2021, dressé par M. Gilles BONSANG, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.



Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « Locations Développement Economique 2021» tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Locations Développement Economique de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe Locations Développement Economique 2021, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses :	78 416,48 €
Recettes :	95 805,76 €
Soit un excédent de	17 389,28 €

En section d'investissement :

Dépenses	62 500,62 €
Recettes	65 327,08 €
Solde exécution	2 826,46 €
Reste à réaliser Dépenses	0,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	2 826,46 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe Locations Développement Economique , figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

3.1.5 – Comptes administratifs 2021 - Budget Annexe « ZA Pech Rondols »

Ref. 2022_2464

Objet : CA - Budget Annexe « ZA Pech Rondols » - Approbation du Compte Administratif 2021.

Réunis sous la présidence de M. Jean-Pierre BENAVENT, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur



le Compte Administratif du Budget annexe « ZA Pech Rondols » de l'exercice 2021, dressé par M. Gilles BONSANG, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « ZA Pech Rondols » 2021 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « ZA Pech Rondols » de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe « ZA Pech Rondols » 2021, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses :	138 683,64 €
Recettes :	218 209,92 €
Soit un excédent de	79 526,28 €

En section d'investissement :

Dépenses :	119 417,17 €
Recettes :	149 750,00 €
Soit un excédent de	30 332,83 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe « ZA Pech Rondols », figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

3.1.6 – Comptes administratifs 2021 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Ref. 2022_2465

Objet : CA - Budget Annexe ASSAINISSEMENT – Approbation du Compte Administratif 2021.

Réunis sous la présidence de M. Jean-Pierre BENAVENT, 1er vice-président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021, dressé par M. Gilles BONSANG, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.



Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2021 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2021, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses	655 371,47 €
Recettes	835 635,70 €
Soit un excédent de	180 264,23 €

En section d'investissement :

Dépenses	85 956,52 €
Recettes	565 426,54 €
Solde exécution	479 470,02 €
Reste à réaliser Dépenses	9 042,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	470 428,02 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

3.1.7 – Comptes administratifs 2021 - Budget Annexe « EAU POTABLE »

Ref. 2022_2466

Objet : CA - Budget Annexe « EAU POTABLE » – Approbation du Compte Administratif 2021.

Réunis sous la présidence de M. Jean-Pierre BENAVENT, 1er vice-président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe « EAU POTABLE » de l'exercice 2021, dressé par M. Gilles BONSANG, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.



Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « EAU POTABLE » 2021 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « EAU POTABLE » de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe « EAU POTABLE » 2021, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses	1 847 216,07 €
Recettes	2 525 869,53 €
Soit un excédent de	678 653,46 €

En section d'investissement :

Dépenses	865 914,52 €
Recettes	1 721 822,26 €
Solde exécution	855 907,74 €
Reste à réaliser Dépenses	324 400,00 €
Reste à réaliser Recettes	244 300,00 €
Soit un excédent de	775 807,74 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe « EAU POTABLE », figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

3.2 – Comptes de gestion 2021

3.2.1 – Comptes de gestion 2021 - Budget général

Ref. 2022_2467

Objet : CG - Budget général - Approbation du Compte de Gestion 2021.



Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2022_2460, le Compte Administratif du Budget Général 2021.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Général 2021 établi par Mme la Trésorière,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Général 2021 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3.2.2 – Comptes de gestion 2021 - Budget annexe « GEMAPI »

Ref. 2022_2468

Objet : CG - Budget annexe « GEMAPI » - Approbation du Compte de Gestion 2021.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2022_2461, le Compte Administratif du Budget annexe « GEMAPI » 2021.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « GEMAPI » 2021 établi par Mme la Trésorière,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des



dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « GEMAPI » 2021 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3.2.3 – Comptes de gestion 2021 - Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal »

Ref. 2022_2469

Objet : CG - Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » - Approbation du Compte de Gestion 2021.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2022_2462, le Compte Administratif du Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » 2021.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » 2021 établi par Mme la Trésorière,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » 2021 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3.2.4 – Comptes de gestion 2021 - Budget annexe « Location Développement Economique »

Ref. 2022_2470

Objet : CG - Budget annexe « Location Développement Economique » - Approbation du Compte de Gestion 2021.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2022_2463, le Compte Administratif du Budget annexe « Location Développement Economique » 2021.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « Location Développement Economique » 2021 établi par Mme la Trésorière,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,



Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « Location Développement Economique » 2021 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3.2.5 – Comptes de gestion 2021 - Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS »

Ref. 2022_2471

Objet : CG - Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » - Approbation du Compte de Gestion 2021.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2022_2464, le Compte Administratif du Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » 2021.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » 2021 établi par Mme la Trésorière,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » 2021 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3.2.6 – Comptes de gestion 2021 - Budget annexe « ASSAINISSEMENT »

Ref. 2022_2472

Objet : CG - Budget annexe « ASSAINISSEMENT » - Approbation du Compte de Gestion 2021.



Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2022_2465 , le Compte Administratif du Budget annexe « ASSAINISSEMENT » 2021.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « ASSAINISSEMENT » 2021 établi par Mme la Trésorière,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « ASSAINISSEMENT » 2021 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3.2.7 – Comptes de gestion 2021 - Budget annexe « EAU POTABLE »

Ref. 2022_2473

Objet : CG - Budget annexe « EAU POTABLE » - Approbation du Compte de Gestion 2021.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2022_2466, le Compte Administratif du Budget annexe « EAU POTABLE » 2021.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « EAU POTABLE » 2021 établi par Mme la Trésorière,

Le Conseil Communautaire,



Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « eau potable » 2021 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2021 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3.3 – Vote Affectation de résultats - Budget Annexe « Location Développement Economique » - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021

Ref. 2022_2474

Objet : Budget Annexe « Location Développement Economique » - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des résultats du Compte Administratif du Budget Annexe « Location Développement Economique », constatés à la clôture de l'exercice 2021 (délibération 2022_2463) au cours de cette même assemblée.

Le dit Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses	78 416,48 €
Recettes	95 805,76 €
Soit un excédent de	17 389,28 €

En section d'investissement :



Dépenses	62 500,62 €
Recettes	65 327,08 €
Soit un excédent d'investissement	2 826,46 €

Conformément aux dispositions de l'instruction M 14, ces résultats seront repris au Budget Primitif 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement :

- Compte 002 : Excédents de fonctionnement reporté 2 389,28 €
- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisé 15 000,00 €

Excédent d'investissement :

- Compte 001 : déficit d'investissement reporté 2 826,46 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'AFFECTER les résultats de fonctionnement et d'investissement comme proposé ci-dessus.

4 – OTI - Définition du plan de financement (GSO) pour l'animation de la destination Bastides et Gorges de l'Aveyron 2022

Ref. 2022_2475

Objet : OTI - Définition du plan de financement (GSO) pour l'animation de la destination Bastides et Gorges de l'Aveyron 2022.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la destination « Bastides et Gorges de l'Aveyron » a été labellisée Grands Site Occitanie. Dans ce cadre, la Communauté de communes QRGA peut prétendre au dispositif d'aides mis en place par la Région Occitanie pour l'animation du plan d'actions GSO.

La CCQRGA est également éligible aux financements départementaux dans le cadre de l'ingénierie territoriale.

Le plan d'actions 2022 se structure autour de 4 axes principaux et l'ingénierie de programme s'articule comme suit :

- 1) Poursuivre le déploiement d'un accueil d'excellence
 - Poste Responsable Accueil Qualité : 90% GSO
 - Conseillère en séjour : 60% GSO
- 2) Mise en œuvre d'une stratégie promotionnelle
 - Poste Conseillère en séjour Chargée de Promotion : 90% GSO
 - Conseillère en séjour Community Management : 70% GSO
- 3) Vers la production-commercialisation d'une offre qualifiée



- Conseillère en séjour- Boutique – Production : 70% GSO
- 4) L'animation d'un réseau de professionnels
 - Responsable partenaires et développement digital : 70% GSO

Pour la période de Janvier à Décembre 2022, le plan de financement est le suivant :

Type de dépenses	Montant
Frais de fonctionnement – Ingénierie GSO	134 639 €

Type de recettes	Montant
Conseil Régional	50 000 €
Conseil Départemental	20 308 €
Autofinancement	64 331 €
Total	134 639 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- DE SOLLICITER le Conseil Régional pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 €
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

5 – TIERS LIEU

5.1 – TIERS LIEU - Attribution des marchés publics de travaux pour l'aménagement d'un hangar en tiers-lieu ZA le chirou 82 160 caylus (lots n°3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 9 ; 10 ; 12.)

Ref. 2022_2476

Objet : TIERS LIEU - Attribution des marchés publics de travaux pour l'aménagement d'un hangar en tiers-lieu ZA le chirou 82 160 caylus (lots n°3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 9 ; 10 ; 12.)

Vu, le Code général des Collectivités territoriales,

Vu, le Code des Marchés Publics,

Vu, les délibérations

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement d'un hangar en tiers-lieu sur la commune de Caylus, il a été lancé une première consultation (remise des offres le 12/10/2021) dont le plan de financement a été approuvé.

Suite à cette première consultation, deux lots ont été attribués :



Désignation lot(s)	Entreprise retenue	Prix € HT	Remarques
01 – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	MAILLET TP	96 802.50 €	passé en gré à gré suite à un appel d'offres infructueux
02 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE	SEE BURG	127 595.00 €	retenu dans le cadre de l'appel d'offres

La plupart des lots ayant été infructueux, il a été lancé, après un ajustement du projet, une seconde consultation (remise des offres le 21/02/2022).

Les travaux soumis à l'appel d'offres sont répartis en 10 lots :

ESTIMATION PAR LOT

Désignation lot(s)	Estimation HT (base)
03 – CHARPENTE METAL	47 400.00 €
04 – CHARPENTE – OSSATURE BOIS	122 705.00 €
05 – MENUISERIE EXTERIEURE	59 200.00 €
06 – MENUISERIE INTERIEURE	35 200.00 €
07 – SERRURERIE	14 870.00 €
08 – ISOLATION	16 430.00 €
09 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	75 104.45 €
10 – ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	64 736.00 €
11 – PLATRERIE CARRELAGE	19 480.00 €
12 – PEINTURE	7 895.00 €

Total estimation marchés de base soumis à AO : 464 880.00 € HT

Total estimation marchés avec lots déjà attribués : 688 377.50 € HT

La procédure de marché retenue a été une procédure adaptée ouverte et soumise aux dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

Monsieur le Président rappelle que les critères retenus lors de la consultation étaient les suivants :



Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Prix des prestations	40%
Critère : Valeur technique	60%
Méthodes humains et compétences affectés à l'opération	20/60
Moyens matériels d'exécution	20/60
Matériaux et matériels proposés	10/60
Délai d'exécution	10/60

Les plis dématérialisés ont été téléchargés le 21/02/21. 12 entreprises ont déposé une offre.

Le maître d'œuvre a analysé les offres et procédé à leur classement. Ce dernier est présenté en détail dans les tableaux joints en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- **d'ATTRIBUER les marchés aux propositions les plus avantageuses économiquement conformément aux critères d'attribution.**

PROPOSITION D'ATTRIBUTION PAR LOT

Désignation lot(s)	Proposition d'attribution	Prix proposé – offre de base € HT	Options retenues € HT
03 – CHARPENTE METAL	MIRAMOND	60 368.65 €	/
04 – CHARPENTE – OSSATURE BOIS	SAS FRAYSSE	126 114.08 €	/
05 – MENUISERIE EXTERIEURE	MENUISERIE CABANEL	76 357.00 €	8 050.00 €
06 – MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE CABANEL	42 954.00 €	/
08 – ISOLATION	BELET ISOLATION	13 832.00 €	/
09 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	BOURRIE	72 863.11 €	780.00 €
10 – ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	GRAMAGLIA SARL	62 816.70 €	/
12 – PEINTURE	C&T DECORS	4 995.50 €	/



Total marchés de base :	460 301.04 € HT,	soit 552 361.25 € TTC
Total options retenues :	8 830.00 € HT	soit 10 596.00 € TTC
Total base + options retenues :	469 131.04 € HT	soit 562 957.25 € TTC

- **d'AUTORISER** M. le Président à signer les actes d'engagement et ordres de services relatifs aux marchés de travaux d'aménagement d'un hangar en tiers lieu à Caylus, et toutes les pièces utiles afférentes à ce marché.

- **De DECLARER INFRUCTUEUX les lots suivants :**

LOTS A DECLARER INFRUCTUEUX

Désignation lot(s)	Entreprise	Prix proposé €HT
07 – SERRURERIE	SARL LAVITRY	24 310.00 €
11 – PLATRIERIE CARRELAGE	ABSENCE D'OFFRE	

- **De NEGOCIER DE GRE A GRE les lots suivants sur la base du programme soumis à consultation :**
 - **LOT 07 – SERRURERIE**
 - **LOT 11 – PLATRIERIE CARRELAGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les marchés (lots n°3 ;4 ;5 ;6 ;8 ;9 ;10 ;12) aux propositions les plus avantageuses économiquement conformément aux critères d'attribution.
- D'AUTORISER M. le Président à signer les actes d'engagement et ordres de services relatifs aux marchés de travaux d'aménagement d'un hangar en tiers lieu à Caylus, et toutes les pièces utiles afférentes à ce marché.
- DE DECLARER INFRUCTUEUX les lots 7 et 11.
- D'AUTORISER le président à négocier de gré à gré le lot n°7 (SERRURERIE) et le lot n°11 (PLATRIERIE CARRELAGE) sur la base du programme soumis à consultation.



5.2 – TIERS LIEU - Réalisation d'une mission d'accompagnement par un bureau d'études structure (REPORTEE)

Objet : TIERS LIEU - Réalisation d'une mission d'accompagnement par un bureau d'études structure (REPORTEE)

5.3 – TIERS LIEU - ADEFPAT – Accompagnement du projet de Tiers Lieu

Ref. 2022_2477

Objet : Demande d'accompagnement de l'Adefpat au projet « Tiers Lieu de Caylus »

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le projet de Tiers Lieu de Caylus est éligible à un accompagnement de l'Adefpat et de la structure Les Imagination Fertiles. Il s'agirait de conseiller, d'orienter, d'animer et de fédérer un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et d'acteurs du territoire autour du projet de Tiers Lieu de Caylus. Le groupe aura notamment pour mission de définir la gouvernance et un modèle de programmation d'animations artistiques et culturelles pour le futur Tiers Lieu de Caylus.

La structure Les Imaginations Fertiles réalise du conseil et l'animation de groupe de travail pour répondre à des objectifs de développement. Elle intervient auprès des porteurs de projets dans la phase de préfiguration des Tiers Lieux.

De son côté, l'Adefpat accompagne les porteurs de projets dans l'expertise et l'animation d'un groupe d'appui au projet et d'un groupe de travail. Cette mission est assurée sur les départements de l'Aveyron, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, du Tarn et du Tarn et Garonne.

La communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron est adhérente à l'Adefpat à travers le PETR Midi Quercy, avec lequel l'Adefpat dispose d'une convention de partenariat.

L'accompagnement du groupe de travail par Les Imaginations Fertiles et l'Adefpat se déroulerait du printemps 2022 au printemps 2023 à travers 8 séances.

Monsieur le Président indique que le budget total de cet accompagnement est de 12.942,50 € TTC et que l'Adefpat prendra en charge 90% du budget total. La participation de la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron s'élèverait dans ce cas à 1.294,25 € TTC.

Monsieur le Président ajoute que la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron présentera le projet devant le conseil d'administration de l'Adefpat le 30 mars 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention, 32 pour) :

- D'APPROUVER la demande d'accompagnement de l'Adefpat au projet « Tiers Lieu de Caylus »
- DE SOLLICITER les soutiens financiers tels que présentés
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

6 – RESSOURCES HUMAINES

6.1 – SERVICES TECHNIQUES (OM - CHEMINS)- Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activités saisonnières

Ref. 2022_2478

Objet : SERVICES TECHNIQUES : Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité saisonnière. (Article 3.2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)



Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire, qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activités saisonnières aux services des ordures ménagères et au service chemins, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Ceci pour les périodes définies dans le tableau ci-dessous.

Pour le service ordure ménagère :

- L'entretien saisonnier du parc des conteneurs et notamment leur lavage ainsi qu'un ramassage plus conséquent des ordures ménagères en cette période impose un accroissement temporaire d'activité ;
- La saison estivale impose un accroissement temporaire d'activité du fait de tournées plus fréquentes (augmentation du volume des déchets), du lavage des conteneurs et de l'accroissement d'enlèvements d'encombrants autour des emplacements ;
- La saison hivernale impose un accroissement temporaire d'activité du fait du nombre croissant de tournées de ramassage des ordures ménagères dues aux fêtes de fin d'année.

Pour le service chemin :

- La saison estivale impose un accroissement temporaire d'activité du fait de l'entretien des sentiers de randonnée.

Monsieur le Président propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget pour l'année 2022

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
SOM : Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 aout 2022	4	Adjoint technique territorial	Ripeur, agent d'entretien	35h00
Du 19 décembre 2022 au 31 décembre 2022	2	Adjoint technique territorial	Ripeur	35h00
Du 01 juin 2022 au 15 octobre 2022	1	Adjoint technique territorial		35 h 00



(6 mois maximum sur 12 mois)			Agent d'entretien-ripeur	
CHEMINS : Du 9 mai 2022 au 8 novembre 2022 (6 mois maximum sur 12 mois)	1	Adjoint technique territorial	Agent entretien	35h00

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Président, ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

6.2 – EXPLOITATION DU SITE TOURISTIQUES DE LA GROTTTE DU BOSC : Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activités saisonnières

Ref. 2022_2479

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES – Grotte du Bosc : Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité saisonnière. (Article 3.2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire, qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière pour l'exploitation du site touristique de la grotte du Bosc du fait du grand nombre de visiteurs durant la période estivale, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Monsieur le Président propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget pour l'année 2022 :



Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 22 avril 2022 au 21 octobre 2022 (6 mois maximum sur 12 mois)	1	Adjoint territorial d'animation	Guide touristique	20h00
Du 30 juin 2022 au 18 septembre 2022	1			28h00
Du 30 juin 2022 au 31 août 2022	3			26h00

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Président, ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

6.3 – RH – Mise à jour du règlement intérieur « hygiène et sécurité » de la CC QRGA (REPORTEE)

Objet : RH – Mise à jour du règlement intérieur « hygiène et sécurité » de la CC QRGA (REPORTEE)

6.4 - RH - OM – Création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC). (modifie la délibération n°2022_2447) (ANNULEE)

Objet : RH - OM – Création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC). (modifie la délibération n°2022_2447) (ANNULEE)

7 – PETITE ENFANCE – Convention partenariale d'Objectifs et de Moyens avec la micro crèche associative A Petits Pas de Parisot

Ref. 2022_2480

Objet : Service Petite Enfance : Convention partenariale d'Objectifs et de Moyens avec la micro crèche associative A Petits Pas de Parisot



Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'une convention lie la CC-QRGA à la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et Garonne à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

Afin d'harmoniser le fonctionnement et de développer les relations partenariales avec les 3 crèches du territoire, une convention d'objectifs et de moyens a été rédigée en 2018.

Elle fixe les engagements réciproques des différentes parties et tient notamment compte des préconisations de la circulaire Valls de 2010 ainsi que, dans un cadre européen d'attribution de subventions, de la réglementation des aides dites « minimis » (vérification de certaines conditions avant versement de la subvention).

Soumise à la CAF, celle-ci l'a jugée conforme à ce type de partenariat avec les associations.

La convention précise les montants des aides financières allouées par la CC-QRGA, tels que votés par le Conseil Communautaire :

- Depuis janvier 2020, année de signature de la CTG avec la CAF, cette dernière verse directement aux associations des crèches une subvention de 2080.43€ par place. La CC-QRGA compense la différence à hauteur de 1819.57€ par place pour atteindre un montant total de 3900 € par place.
- Selon le décret 2021-1131 du 30 août 2021, la micro crèche A Petits Pas a augmenté sa capacité d'accueil de 2 places. Ces 2 places seront chacune financées à hauteur de 3100€ par la CAF. La CC-QRGA complètera à hauteur de 800€ par place (1600€).

La convention prévoit qu'un bilan financier et un rapport d'activité de l'année soient transmis aux élus communautaires dans les temps impartis.

Monsieur le Président explique que la CC-QRGA prendra en charge, pour la micro-crèche, les frais correspondants aux fluides (charges d'eau, d'assainissement et d'électricité) sur présentation de factures trimestrielles, sous réserve de la validation de ces crédits lors du vote du Budget Primitif 2022.

Monsieur le Président explique ensuite qu'afin de pallier un éventuel retard de paiement de la CAF, la micro crèche A Petits Pas sollicite la CC-QRGA pour le versement de 50% de la subvention annuelle à la signature de la convention.

Monsieur le Président propose au conseil d'approuver le versement de 50% de la subvention annuelle à la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le versement de 50% de la subvention annuelle à l'association A Petits Pas, à la signature de la convention, tel que présenté.
- D'APPROUVER la prise en charge pour la micro-crèche des frais correspondants aux fluides, tel que présenté
- DE DONNER pouvoir au Président ou son représentant de signer tout acte en conséquence et notamment, la convention annexée à la présente.
- D'INSCRIRE les sommes au Budget Primitif 2022

QUESTIONS DIVERSES